

CUNSIGLIU MUNICIPALE DI U 03/04/2023

Rapportu n°2

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

SERVIZIU FINANZE

Le premier adjoint sur proposition du cinquième adjoint soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Le compte administratif est un document de synthèse qui représente les résultats de l'exécution du budget. Il intervient après la transmission du compte de gestion établi par le comptable de la commune.

Ainsi le conseil municipal, en pleine connaissance de l'ensemble des documents budgétaires relatifs à l'exercice considéré, est invité à se prononcer, après examen des opérations consignées dans le compte administratif rappelées comme suit, en euros :

BUDGET	Résultats exercice 2022		Résultats antérieurs reportés à la clôture de l'exercice 2021		Solde exécution 2021		
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
PRINCIPAL	545.876,45	-1.061.750,35	850.000,00	2.968.090,13	1.395.876,45	1.906.339,78	3.302.216,23

Il sera donc demandé au Conseil Municipal :

- **DE DONNER** acte au Maire de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2021, document annexé au présent rapport et comportant le compte administratif principal, ainsi que les informations prévues par le décret n° 93- 570 du 27 mars 1993 pris pour l'application des articles 13, 15 et 16 de la loi n° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République.

- **DE CONSTATER** pour les comptes administratifs visés à l'article 1, un total d'opérations budgétaires comme suit :

BUDGET	Résultats exercice 2022		Résultats antérieurs reportés à la clôture de l'exercice 2021		Solde exécution 2021		
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
PRINCIPAL	545.876,45	-1.061.750,35	850.000,00	2.968.090,13	1.395.876,45	1.906.339,78	3.302.216,23

- **DE RECONNAÎTRE** la sincérité des restes à réaliser.
- **DE CONSTATER** et d'approuver les résultats définitifs de l'exercice comme suit : excédent de 3.302.216,23 €.
- **D'APPROUVER** le compte administratif de la commune pour l'exercice 2022 du budget principal.